



Construire l'école de la réussite pour tous dans un grand service public d'éducation nationale unifié

UN CONSTAT INQUIÉTANT : LA DÉMOCRATISATION EST EN PANNE, LES INÉGALITÉS SE CREUSENT

■ HIER, MASSIFICATION PLUS QUE DÉMOCRATISATION

Depuis la fin des années 1960, l'école a été marquée par une élévation sans précédent du nombre d'élèves.

Cette massification a permis l'accès du plus grand nombre à la maternelle, au collège puis au lycée, ainsi que l'augmentation et la diversification des connaissances pour répondre aux besoins de qualification.

Pour autant, cette massification n'a pas conduit à une modification fondamentale des structures de la société.

La démocratisation -c'est-à-dire la volonté de réduire le déterminisme social de l'accès aux savoirs- n'a pas abouti. L'école ne corrige pas suffisamment les inégalités et les reproduit pour partie même si, jusqu'en 1995, une forte progression de ses résultats a permis de réduire les inégalités scolaires. Le pourcentage d'une classe d'âge obtenant le bac a doublé en 15 ans pour atteindre 62,7.

Depuis, dans une situation économique et sociale dégradée, une régression s'est installée, exacerbant les difficultés scolaires et les aggravant.

Tous les besoins de formation et de qualification ne sont pas couverts. 150 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans diplôme. L'échec ou la réussite scolaire reste marqué par l'origine sociale et les niveaux de revenus. Aucune décision gouvernementale ne marque la volonté politique d'inverser cette tendance.

■ AUJOURD'HUI, LE SYSTÈME ÉDUCATIF EST TOUJOURS INÉGALITAIRE

S'il reste performant grâce à l'investissement des personnels, le niveau global ne progresse plus guère. Depuis 1995, le taux de bacheliers stagne de 62 à 64 % * mais les inégalités entre élèves se creusent. 80 % d'enfants de cadres accèdent à l'enseignement supérieur contre 30 % d'enfants d'ouvriers.

L'échec massif de nombreux jeunes issus de milieux populaires s'inscrit dans un contexte social encore aggravé.

Le chômage, la précarité et la dégradation des conditions de travail explosent. Le pouvoir d'achat baisse, les écarts entre reve-

nus s'accroissent. La pauvreté gagne toujours du terrain en milieu rural et urbain.

De nombreux quartiers de relégation sociale concentrent l'ensemble des difficultés, favorisant les phénomènes de repli, parfois de dérive violente.

Avec la "révolte des banlieues" de novembre 2005, l'échec social a démontré toute son ampleur.

Les faillites des politiques de l'emploi, de la ville et du logement menées depuis 30 ans, conjuguées aux suppressions de moyens pour les services publics de proximité et les associations, ont conduit à accentuer les injustices, à réduire encore la mixité sociale et culturelle, à ghettoïser toujours plus ces quartiers. Discrimination, exclusion et sentiment d'humiliation ont alors nourri désespérance et explosion violente. Cet échec social prend également de l'ampleur en milieu rural.

Les inégalités sociales génèrent des inégalités scolaires et des tensions dans l'école, particulièrement dans les établissements situés en zones difficiles.

La violence de la société se propage d'autant plus à l'école que celle-ci génère son propre échec. Parcours sélectifs, programmes inadaptés, pédagogies élitistes s'accumulent, conduisent les plus fragiles à l'échec et leur imposent une orientation par défaut. L'institution scolaire ne peut ou ne veut y faire face. L'apprentissage junior comme réponse à la crise de 2005 l'illustre. Nous continuons d'exiger la suppression de ce dispositif remis au goût du jour sous l'appellation DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance).

Les réformes libérales engagées aujourd'hui -budgets sociaux étranglés, cadeaux fiscaux aux plus favorisés, subventions sans contreparties aux entreprises- remettent en cause les valeurs d'égalité et de solidarité.

Ainsi, les inégalités sociales, territoriales et scolaires ne peuvent que s'aggraver.

■ LES FINALITÉS DE L'ÉCOLE SONT MENACÉES

La "loi d'orientation pour l'avenir de l'école" de F. Fillon, dont nous demandons l'abrogation, confirme ces orientations libérales.

Elle met en application la stratégie de Lisbonne (2001) qui, comme celle de l'OMC, entend libéraliser l'éducation, dans un contexte européen de marchandisation et privatisation des services publics.

■ LE FONCTIONNEMENT LIBÉRAL DE L'ÉCOLE EST RÉSOLUMENT ENGAGÉ

L'État se désengage et diminue les dépenses pour l'éducation

Suppressions massives d'emplois publics statutaires : plus de 100 000 depuis 2002 dont 30 000 d'enseignants, 20 000 par an jusqu'en 2012, soit un emploi sur dix en 4 ans, non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, recrutements en chute libre, recours massif aux heures supplémentaires. Dans le même temps, la précarité se développe.

Pour les personnels, cela dérégule les missions et alourdit la charge de travail.

Pour les élèves, les conditions d'études sont plus difficiles, les enseignements réduits, les choix de formation imposés par l'environnement économique.

L'économie de marché imprègne et détermine l'organisation de l'école

Techniques et langages managériaux, contractualisation, optimisation des moyens, critères de rentabilité et obligation de résultats, autonomie renforcée des établissements et concurrence accrue, promotion de l'école privée, usagers de l'école consommateurs, logique de compétition, d'excellence, de mérite, individualisation à tous les niveaux (élève, maître, établissement) et responsabilité personnelle de l'échec exonérant toute responsabilité politique...

Les choix économiques l'emportent sur l'ambition éducative

Recherche de la performance remplaçant la pédagogie, théorie des "talents" accréditant celle de la hiérarchie des intelligences, inégalités sociales et scolaires institutionnalisées, renoncement "légitime" à l'égalité des droits à l'éducation et à l'élévation générale des niveaux de formation, adaptation aux "différences" de chacun, différenciation des parcours répondant prioritairement aux besoins des entreprises, processus de reproduction sociale entériné et renforcé...

Dans cette logique libérale, l'enseignement public doit aligner ses objectifs sur les besoins du marché, d'où l'offensive des milieux économiques et patronaux pour investir l'école.

"L'accompagnement scolaire" par des officines privées qui bénéficie de l'argent public par le biais de mesures fiscales, est devenu un marché juteux qui creuse encore les inégalités.

Il se substitue par ailleurs de plus en plus aux missions initialement dévolues au service public d'enseignement et est la porte ouverte à la privatisation de l'école.

La **Loi Organique de la Loi de Finance (LOLF)** et la **loi d'orientation pour l'école** mettent en pratique ces principes et choix politiques.

L'une cadre les moyens, l'autre met en œuvre les réformes.

La **Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)** constitue une rupture radicale avec la société solidaire que permettent les services publics. Elle se traduit par un assaut sans précédent contre l'école.

L'objectif budgétaire guide officiellement la réforme du système éducatif : productivité accrue des enseignants, réorganisation restrictive des enseignements et des filières, programmes et pédagogie ouvertement traditionalistes.

Pour les personnels, les garanties collectives propres au statut de fonctionnaire sont directement menacées : flexibilité, polyvalence et mobilité accrues, reconversion imposée, départ encouragé et licenciement envisagé... Le même droit à l'éducation pour tous des élèves, garanti par le service public, sera encore moins assuré.

■ DES RÉFORMES QUI ENTÉRINENT ET ACCROISSENT LES INÉGALITÉS

- Le contournement puis la **suppression de la carte scolaire**, qui bénéficient aux familles les mieux informées, conduisent à renforcer la hiérarchie des établissements et la sélection des élèves, à réduire encore la mixité scolaire, à ségréguer davantage les établissements et les quartiers les plus démunis... et à renforcer "*l'apartheid scolaire*".

Les établissements privés échappent totalement à la carte scolaire ce qui fausse la concurrence.

La carte scolaire doit s'appliquer à tous les établissements qui reçoivent des subventions publiques -équivalant à 200 000 emplois-, même si, par ailleurs, la CGT Educ'action revendique que les fonds publics n'aillent qu'à l'enseignement public.

- L'**autonomie** accrue des établissements porte leur mise en concurrence par le biais de contractualisations renforcées et d'évaluations soumises à des critères de rentabilisation.

- Le **socle commun** des connaissances se réduit à des savoirs minimalistes (lire, écrire, compter) et utilitaristes ("*l'employabilité*" future). Il marginalise certaines disciplines (EPS, Arts...), inaccessibles, hors de l'école, pour de nombreux jeunes.

Dès le primaire, il fixe aux élèves les plus fragiles un "plafond" de connaissances et aux plus à l'aise un "plancher" pour d'autres contenus.

- Le recentrage sur les **fondamentaux** sert de prétexte pour réhabiliter des contenus et méthodes qui privilégient la forme plus que le sens, sollicitent les automatismes plus que l'intelligence, génèrent passivité et renoncement creusant les écarts entre élèves. Dans cette logique, PPRE, soutien, stage de remise à niveau pendant les vacances risquent de marginaliser et d'enfermer dans l'échec.

Ainsi des ministres de l'Éducation décident de mener une politique "antipédagogique" remettant en cause les programmes de l'école primaire de 2002, alors qu'ils n'ont pas été évalués, de remiser les cycles aux oubliettes et de supprimer l'école le samedi. Cette suppression brutale de deux heures d'enseignement pour les élèves (72 heures annuelles pour la majorité d'entre eux, 12 heures les plus en difficulté) va, au contraire des affirmations démagogiques, non pas aider à résoudre les difficultés mais les accentuer.

Ainsi, les élèves en très grande difficulté verront leur journée de classe allongée par des cours supplémentaires et leurs vacances amputées par des stages.

En outre, la disparition à court terme des **RASED** est posée. Cela renforcera l'école à deux vitesses déjà effective et remettra en cause l'école primaire pour tous.

- L'**évaluation** omniprésente qu'impose le socle, conduit également à dénaturer l'acte d'enseigner et d'apprendre. L'enseignant s'efface derrière un technicien évaluateur, l'élève est poursuivi par son livret de compétences.

- Conjuguée au "choix" d'options, l'acquisition ou non du socle "justifie" alors les parcours dérogatoires. La **filiarisation** est officialisée et le collège unique de fait supprimé.

- Avec le **plan Ambition réussite**, puis le plan Espoir banlieue, l'Éducation Prioritaire est sacrifiée : ses moyens sont redéployés, la logique de zones intégrant les inégalités sociales face à l'école abandonnée, la misère sociale première cause de l'échec banalisée. Avec quelques élèves "méritants" sélectionnés, l'élargissement social des élites est affiché. L'élitisme, la méritocratie, la prétendue "excellence" conduisent à abandonner une génération entière.

- L'**orientation précoce** vers la voie professionnelle ou l'apprentissage des jeunes en difficulté fera d'eux des "exécutants" tandis que poursuite d'études et abstraction seront réservées aux plus "chanceux" et futurs "concepteurs" dans une société toujours cloisonnée.

Le mécanisme de libre choix de l'école, conjugué aux autres réformes, permet d'anticiper très tôt les parcours scolaires des élèves et d'opérer "en douceur" un tri social renforcé.

- Les **inégalités actuelles entre les trois voies du lycée** se renforcent.

La massification au lycée est plus ségrégative. Le mouvement de cloisonnement social des séries s'accroît : plus d'enfants de cadres en bac S et d'enfants d'ouvriers en bac pro. Et l'effet se renforce dans le supérieur, tout particulièrement dans les classes préparatoires.

La **voie professionnelle publique** est particulièrement menacée : développement de l'apprentissage public et privé, généralisation des contrôles en cours de formation...

La voie professionnelle est désignée comme seul recours aux difficultés sociales et scolaires, ce qui aboutit à la stigmatiser comme voie d'échec et de relégation. Cela permet de ne pas s'interroger sur les raisons des difficultés sociales et scolaires et comment les dépasser.

La **réforme du Bac Pro** en trois ans, consistant en une généralisation de ce diplôme en remplacement du BEP, en une réduction de l'offre à une vingtaine de champs professionnels, et un cylindrage de la formation (par disparition des voies alternatives telles que les BEP en un an) va dénaturer et déprofessionnaliser le bac pro.

Mises en œuvre, ces orientations consacreront l'abandon, par l'Éducation nationale, de la formation des ouvriers hautement qualifiés. En effet, affaiblir la formation, c'est affaiblir la reconnaissance de la qualification.

La CGT Educ'action revendique une voie professionnelle dans laquelle tous les jeunes pourraient trouver leur chemin, en connexion avec les autres voies du lycée. Ainsi, nous ne sommes favorables à un bac pro en trois ans que dans le cadre d'un parcours diversifié et comme nouvelle voie de réussite des élèves en plus des voies existantes.

De manière plus générale, le développement du bac pro trois ans doit inclure l'obtention du BEP et se préparer après la seconde indifférenciée du lycée pour tous.

Une filiarisation nouvelle se dessine. Une voie professionnelle conduisant au BTS, via les bacs professionnels, constituerait

l'enseignement supérieur court (STS) et un Lycée général et technologique qui conduirait à l'enseignement supérieur long.

L'identité et le devenir de la **voie technologique** sont posés.

Après avoir lancé la nécessaire réforme de la filière STI, le ministère la suspend sans concertation.

Pour la **voie générale**, la même volonté de réduire les dépenses conduit à vouloir supprimer certaines séries (ES notamment), à agir sur les flux d'élèves, à réduire les possibilités de passerelles, à regrouper les effectifs de séries et niveaux différents (groupe de compétences en LV), à remettre en cause options et enseignements diversifiés (TPE, aide, TP...) et l'organisation du bac...

Cette conception du lycée ne répond pas à la finalité conjointe d'augmenter le niveau de qualification et d'agir pour l'épanouissement de l'élève. Elle accentue l'élitisme et dénature enseignements et pratiques. Ce n'est pas celle de la CGT.

A tous les niveaux, l'ambition scolaire est guidée par les coûts de formation et réduite à l'insertion professionnelle. L'entreprise devient la référence et l'employabilité le critère. Le déterminisme social se renforce.

Cette école élitiste et rentable faisant fi des réalités sociales et disqualifiant tant d'élèves de milieux populaires est à l'opposé de notre conception d'une école démocratique, attachée aux principes d'égalité et de mixité garants de la réussite et de l'émancipation de tous.

La construction européenne autour des régions, la décentralisation Raffarin, la loi Fillon sur l'École forment un tout cohérent du projet libéral qui dérégule tous les services publics, générant des effets négatifs en matière d'égalité, de cohésion sociale et territoriale. Le caractère national du système éducatif et des diplômes reste une exigence portée par les luttes (en 2003, 2005 et 2007).

Ces enjeux sont perceptibles avec la décentralisation des personnels TOS. Nous nous sommes opposés à cette réforme annonciatrice d'une privatisation de missions (restauration, entretien...). D'autres pourraient suivre (orientation, médecine scolaire, vie scolaire, formation professionnelle...).

Les **écoles primaires** sont organiquement liées aux municipalités quant à la gestion des locaux et de certains personnels (ATSEM). Cela révèle de profonds écarts dans le niveau d'équipement, de crédits pédagogiques, de dotation en personnels selon la richesse ou les choix politiques des municipalités.

La mise en place des EPEP (Établissement Public d'Enseignement Primaire) incombera aux municipalités et aux communautés de communes. Elle nourrira la logique d'autonomie des écoles républicaines, d'aggravation des écarts entre elles et de mise au pas des enseignants qui seront sous la férule d'un CA dominé par les élus locaux. Elle permettra surtout de grandes économies et institutionnalisera la mise en concurrence de ces groupements d'établissements, comme dans le secondaire.

Pour la première fois, un système de gestion centralisé des élèves, "**base élèves**", voit le jour. Présenté comme un simple outil de gestion mais partagé par de nombreux acteurs, sa mise en place est un vecteur de fichage et de contrôle social. Il ne correspond ni à la demande des directeurs, ni à celle des communes

et met en péril la protection des données individuelles, indispensables dans une démocratie.

Bien que le ministère ait, sous la pression, retiré du fichier certains champs inacceptables (nationalité), d'autres tout aussi litigieux demeurent (suivi RASED, absentéisme) car ils permettent une "traçabilité" de l'élève, en lien avec la loi de "prévention de la délinquance". Ces reculs sont insuffisants et c'est tout le système "base élèves" et tous les fichages des élèves par traitement informatisé et partagé qu'il faut supprimer.

Cette politique ne correspond ni aux attentes des usagers ni aux besoins sociaux, économiques et culturels du pays. Aussi nous réclamons l'abrogation de toutes les contre-réformes imposées ces dernières années (lycée des métiers, transfert des TOS, ambition réussite, LOLF, EPEP, généralisation des bac pro 3 ans, base élèves...) qui dégradent la qualité du service public d'éducation, cassent les statuts des personnels, la qualité de la formation initiale des futurs salariés, les grilles de qualification salariales.

L'école doit être transformée profondément pour répondre aux exigences de démocratisation auxquelles la CGT est attachée. C'est un enjeu politique fondamental pour l'avenir de notre société.

POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF, DES OBJECTIFS AMBITIEUX

L'école de la réussite pour tous et partout est possible. Elle doit reposer sur des contenus ambitieux et des pratiques pédagogiques conformes à la volonté de démocratiser l'accès au savoir. Refuser le statu quo ou le mythe réactionnaire d'un "âge d'or" de l'éducation et promouvoir une transformation progressiste de l'école, obligent à en définir les objectifs.

Former l'Homme, le citoyen, le salarié implique une réflexion tout au long de la scolarité, en termes de savoirs et de qualifications : diplômes, accès à la formation continue, "sécurité sociale professionnelle" telle que la revendique la CGT...

Ces objectifs nécessitent une élévation générale des niveaux de formation :

- une scolarisation précoce, c'est-à-dire dès 2 ans pour les parents qui le souhaitent et obligatoire dès 3 ans jusqu'à 18 ans, puis le plus loin possible en fonction des aspirations personnelles, du projet professionnel... Une solide formation initiale permet une formation continue qualifiante et épanouissante,
- la création d'un service public de la petite enfance permettant la socialisation des enfants ainsi qu'un accès à l'emploi facilité pour les deux parents,
- la définition, sous la responsabilité de la Nation, de contenus éducatifs renouvelés. Personnels, salariés, élèves, parents, organisations syndicales, doivent être partie prenante de leur élaboration,
- la reconnaissance de tous les savoirs permettant l'émancipation de tous,
- une carte scolaire redéfinie et respectée, au service de l'éga-

lité et de la mixité sur tout le territoire,

- une citoyenneté reconnue.

Pour cela, le budget global doit viser à "donner plus, autrement et dans l'école" à ceux qui rencontrent des difficultés pour accéder aux savoirs : ZEP, zones sensibles, zones rurales, traitement de la "difficulté ordinaire", de celle des primo-arrivants, des gens du voyage, intégration des élèves handicapés... Cela nécessite des personnels statutaires qualifiés, des structures spécialisées, maintenues et développées.

Pour viser la réussite de tous et l'épanouissement de chacun, l'école doit s'ouvrir au monde des autres professionnels de l'enfance et de l'adolescence. Elle doit travailler en équipe pluridisciplinaire (éducateurs de jeunes enfants, spécialisés, de rue, psychomotriciens...). La mise en place d'une école de qualité et pour tous passe d'abord par l'octroi nécessaire de moyens supplémentaires.

POUR UNE ÉCOLE ÉMANCIPATRICE, DES CONDITIONS À LA HAUTEUR DES ENJEUX SOCIAUX

■ MIXITÉ, MIXITÉ SOCIALE, MIXITÉ SCOLAIRE

La mixité doit rester une valeur fondamentale de l'école.

Sa mission est d'intégrer cette mixité, sociale, sexuelle, d'origine, scolaire..., et d'en faire une richesse.

Notre syndicat s'oppose en particulier à l'exclusion d'élèves du système scolaire du fait de la non régularité de leur situation administrative ou de celle de leurs parents et réaffirmons leur droit plein et entier à une scolarisation normale. Nous revendiquons la **régularisation de tous les sans-papiers**.

L'**hétérogénéité** doit être reconnue comme positive et devenir un principe d'affectation des élèves dans les établissements. Son enjeu est triple : **citoyen** car tous les élèves, quels que soient leur milieu, leur culture, leur niveau, s'y côtoient, **scolaire** car elle permet de réduire les ghettos éducatifs et assure une meilleure réussite pour tous, **de cohésion sociale** car elle met à bas toute tentation séparatiste ou communautariste. Cette reconnaissance serait un grand pas dans la lutte contre l'échec.

Aussi, il faut maintenir une **carte scolaire**, seul instrument juste de régulation à l'école et meilleur moyen d'apprendre à vivre ensemble, mais en redéfinir les secteurs et le fonctionnement pour casser inégalités et ségrégation, et garantir partout une offre scolaire homogène.

Contenus, pédagogies, moyens doivent répondre à cette situation inédite, conditionnée par une volonté politique nationale et territoriale, et d'autres choix en matière d'emploi, d'habitat, de logement.

Le **bilinguisme** (entre langues française, régionales, maternelle, culturelle...) doit pouvoir exister dans le service public d'éducation, dès l'école maternelle et élémentaire, et se poursuivre au collège et au lycée, avec des enseignants volontaires et qualifiés.

Démocratiser l'école, c'est assurer l'épanouissement et la réussite de tous, et faire que les conditions sociales et les différences culturelles ne soient plus un obstacle à la poursuite d'études et à l'acquisition de diplômes et de qualifications.

■ UNE CULTURE COMMUNE DE HAUT NIVEAU

Aboutir à cet objectif nécessite une réflexion critique sur les savoirs dispensés.

Pour permettre à chacun de trouver sa voie en fonction de sa personnalité, ses goûts, ses aptitudes, la formation initiale doit garantir à tous les jeunes l'acquisition de connaissances et de compétences indispensables à son développement.

Nous revendiquons une culture commune de haut niveau, bien commun conforme aux besoins sociaux et à l'épanouissement de l'individu, à l'opposé d'un socle commun réduit, "utile" pour une "employabilité" à court terme.

Cette culture doit prendre en compte **tous les champs du savoir** : littéraire, scientifique, technologique, économique, social, artistique, sportif... Elle permet d'assurer les acquisitions scolaires et intellectuelles, la formation professionnelle et les activités sociales futures, d'élargir l'horizon culturel du plus grand nombre, de comprendre les mécanismes de la société, de développer l'esprit critique et la pratique citoyenne. Elle doit conduire à la maîtrise des savoirs, à la capacité d'en acquérir de nouveaux, d'où la nécessité de passerelles entre les formations.

La **culture technique** ne se réduit ni aux Technologies de l'Information et de la Communication, ni à une conception utilitariste tournée vers l'entreprise. Elargie aux savoirs et savoir-faire, elle doit être abordée, dès le primaire, dans ses dimensions historique, sociale, politique et environnementale. Ancré dans le plaisir de manipuler et de fabriquer, cet apprentissage ne doit pas pour autant devenir abstrait : ainsi, il contribue à donner à toutes les aptitudes humaines leur place à l'école.

■ DES PÉDAGOGIES DE PROGRÈS

L'accès au savoir est un droit : tous les élèves doivent y avoir accès.

Ce principe fondamental est percuté par la réalité de **l'échec scolaire**.

Aujourd'hui, la responsabilité de cet échec, massif dans les milieux les plus défavorisés, est rejetée sur l'école, les enseignants, les parents et l'élève lui-même. La logique de classement des écoles et des établissements scolaires va dans ce sens. Le peu d'ambition affiché dans les nouveaux programmes scolaires et le type de pédagogie qu'ils impliquent marquent la remise en cause du principe d'égalité d'accès au savoir.

S'il est évident que l'école ne peut à elle seule, notamment avec des moyens en baisse constante, résorber les conséquences sociales désastreuses du libéralisme, elle y contribue heureusement largement et doit continuer, et de mieux en mieux, à le faire.

Ainsi, pour réduire les inégalités, le manque d'appétence et l'échec, la question pédagogique est décisive.

Loin de l'empilement académique des connaissances, nous sommes pour des **pédagogies de progrès**, qui donnent sens aux

savoirs et plaisir d'apprendre, qui favorisent la démarche d'autonomie de l'élève, de coopération dans la classe, de construction et d'appropriation des savoirs, qui respectent l'enseignement disciplinaire mais développent une approche interdisciplinaire permettant de découvrir les liens entre disciplines, qui se fondent sur la démarche scientifique d'observation et de compréhension du réel, qui mobilisent l'imaginaire, qui émancipent et conduisent le futur citoyen à l'autonomie de jugement.

Leur finalité est bien de renforcer chez tous les élèves l'acquisition de solides savoirs disciplinaires, dans le cadre de programmes scolaires ambitieux et épanouissants et d'un système éducatif visant l'excellence pour tous.

La pédagogie de projet, en créant des situations d'apprentissage vivantes, permet souvent de "réconcilier" l'élève fragile avec l'école, et aux équipes pédagogiques de travailler ensemble.

Cependant, tout dogmatisme est inutile. Pédagogies "traditionnelle" et "active" se conjuguent quand l'enseignant l'estime nécessaire, cela relevant de sa liberté pédagogique. Instruction, éducation, émancipation peuvent utilement s'articuler.

Tout autre est la **conception libérale de l'école**, ses contenus, sa pédagogie. Pourquoi ouvrir l'esprit de tous quand "l'intelligence de la main" est affirmée, le caractère naturel des inégalités insinué ? Par coeur, simplification, savoirs insipides... quand ils ne laissent aucune place à la réflexion de l'élève, relèvent bien de "choix" politiques.

C'est dans la liberté de conception et d'organisation que les projets collectifs s'élaborent. Le temps de travail en commun doit être inclus dans le temps de service hebdomadaire des personnels et interdit toute flexibilité ou travail gratuit. Chaque projet impose un budget à hauteur des ambitions, des classes dédoublées pour le travail en groupe.

L'école doit élargir son ouverture au monde. Elle doit s'ouvrir aux structures socioculturelles (théâtres, cinémas, musées, bibliothèques, associations, maisons de quartiers...), au travail en partenariat. L'accès gratuit (billetterie, transport) à ces lieux favorise l'épanouissement, complète la culture commune et contribue à la mixité et à l'égalité.

Les dispositifs visant à enrichir les élèves culturellement doivent s'étendre alors que la tendance actuelle est plutôt à la suppression progressive des budgets alloués à la culture dans l'éducation nationale.

L'environnement socio-économique doit être appréhendé également dans sa diversité. Dans ce cadre, l'entreprise est à considérer dans toutes ses dimensions : rapports sociaux, organisation, travail, et non uniquement dans l'optique libérale.

■ UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'ÉCOLE

Nous voulons une école à échelle humaine organisée en petites structures, mieux répartie sur le territoire, avec une organisation horaire adaptée au rythme de l'enfant et de l'adolescent, et avec des effectifs qui permettent des pédagogies différenciées.

Le cloisonnement école maternelle et élémentaire, collège, lycée, aboutit à un système sélectif de passage d'un lieu à l'autre, d'une forme d'organisation à l'autre, souvent mal vécu.

Il faut revoir cette architecture en tenant compte des phases de

développement cognitif et psychologique de l'enfant et de l'adolescent. Cela nécessite de réfléchir à la création de cycles inter-écoles : CM2/6^e et 3^e/2^e, comme le cycle 2 de maternelle/primaire.

Le fonctionnement, enfin effectif, de la scolarité en cycles, par ce qu'il comporte de souplesse dans les rythmes d'acquisition des connaissances, permettrait de progresser en partie dans le traitement de l'échec scolaire.

À l'opposé des orientations gouvernementales, la CGT Educ'Action se prononce pour un lycée accessible à tous les jeunes. L'existence des trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle) constitue une chance pour la réussite de tous les élèves. Cela doit répondre à la fois à une scolarisation devenue obligatoire jusqu'à 18 ans et à une formation initiale conséquente à la fin du lycée.

Le cycle "3^e de collège/Seconde de détermination des lycées" constitue un cycle d'orientation qui doit s'ouvrir sur les trois voies de formation du lycée fin de seconde .

La CGT Educ'Action réaffirme et revendique une Seconde de détermination des lycées permettant une orientation positive et sans exclusive vers les voies, Générale, Technologique et Professionnelle, des lycées.

Une orientation restant possible en fin de troisième vers la filière professionnelle ne peut résulter que d'un choix libre et réfléchi des jeunes vers une formation diplômante et qualifiante de niveau V, BEP ou CAP.

■ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SERVICE DE TOUS

Les technologies de l'information et de la communication ont investi l'éducation. Élèves et enseignants doivent y être formés et y avoir accès, en classe et pour le travail personnel.

Une réflexion sur l'utilisation, la pédagogie, l'administration des outils informatiques est indispensable comme l'est une réelle éducation aux médias, intégrée aux programmes disciplinaires mais peu valorisée.

L'État et les collectivités doivent assumer leurs obligations en matière d'équipement informatique et de matériel spécifique et technique complémentaire.

Ils doivent faire inscrire d'office ces dépenses, ainsi que la maintenance des matériels, dans leur budget en veillant au financement en cas de carence et inciter à la généralisation des logiciels libres.

Le développement des TICE conduit à la création de nouveaux métiers (techniciens de maintenance du matériel, personnels assurant la construction et la gestion de réseaux pédagogiques, enseignants assurant la formation de tous aux TICE). Cela nécessite des personnels qualifiés et la création d'emplois statutaires, spécifiques et pérennes.

■ UN SYSTÈME D'ORIENTATION RESPECTANT LES CAPACITÉS ET LES CHOIX DE CHACUN

Pour que l'orientation devienne véritablement positive, il est nécessaire qu'elle soit à la fois choisie et réversible.

En préalable, cela suppose une revalorisation sociale, salariale,

culturelle du travail dans une société respectueuse des qualifications de chacun et des conditions d'emploi.

L'école doit jouer son rôle de levier pour l'égalité d'accès à la filière choisie en proposant à toutes les filles et à tous les garçons des formations diversifiées, de proximité, intégrant l'ensemble du cursus, et sans discrimination de genre.

Au collège, l'orientation implique de redéfinir la finalité d'un collège aujourd'hui essentiellement propédeutique à la voie générale du lycée. Or, si l'apprentissage junior a été mis en échec, le système éducatif impose toujours une orientation précoce aux jeunes les plus en échec parce que les plus défavorisés. Le renforcement de l'enseignement technologique pour tous dès la 6^e et la généralisation de l'enseignement de la découverte professionnelle à tous les élèves de 3^e (cf. la 3^e DP 3) pourraient être une première étape, couplée à l'ouverture de la seconde de détermination aux trois voies (générale, technologique, professionnelle) du lycée.

Les passerelles entre la SEGPA et les classes de la 6^e à la 3^e générales doivent être renforcées, tout comme les dispositifs relais, par un travail d'équipe pluridisciplinaire.

Cela implique également plus de liens entre collège et voies du lycée, des classes passerelles entre toutes les voix du lycée des règles de fonctionnement de l'orientation lisibles, transparentes, démocratiques et accessibles à l'ensemble des familles.

Avec cet objectif, le rôle des **Conseillers d'Orientation Psychologue** est un maillon essentiel (sa présence est indispensable dans chaque établissement) et ne se borne pas à l'information sur l'entreprise, les formations et les métiers offrant une insertion professionnelle locale. L'entretien personnalisé avec l'élève pour élaborer un projet construit d'orientation est essentiel.

La CGT Educ'action s'oppose à la redéfinition de la mission du COP et au remaniement du système d'orientation, tous deux réducteurs, et revendique le droit de l'élève "au conseil en orientation" prévu par la Loi de 1989, et du COP au service à la personne.

Elle revendique un COP par établissement, avec des moyens matériels au sein des établissements .

Sa mission, qui n'incombe pas au professeur principal, son indépendance vis-à-vis des employeurs doivent être réaffirmées.

■ UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE LAÏCITÉ, D'ÉGALITÉ, DE CHOIX DÉMOCRATIQUES

La **laïcité**, sur l'ensemble du territoire de la République, se construit dans la compréhension, l'échange et le respect d'autrui. Elle n'est pas synonyme de neutralité et donc est le garant du droit d'opinion et de la liberté d'expression contre tout groupe de pression idéologique, religieux ou commercial.

La laïcité a construit l'école publique. Nous combattons la concurrence entre l'école publique et l'école privée. À ce titre, l'école privée sous contrat et ses personnels doivent être intégrés à l'Éducation nationale

Pour la CGT Educ'action, la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État qui consacre, dans son article 2, le principe de fonds publics au service public, est plus que jamais d'actualité. Ainsi, l'article 89 de la loi n° 2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales qui oblige une commune à financer la scolarité dans une école privée, doit être abrogé.

Le **service public d'éducation laïc** que nous revendiquons doit accueillir tous les enfants et jeunes dans la diversité des origines et des pratiques culturelles.

Les différences doivent être reconnues et respectées pour permettre à chacun d'adhérer aux valeurs universelles : liberté, égalité, solidarité.

Les programmes scolaires doivent promouvoir ces notions, les contenus des enseignements et des manuels, la gestion de la classe et l'animation de la vie scolaire être l'occasion de faire vivre l'égalité.

L'école doit en être un vecteur actif et lutter contre toute forme de discrimination.

Elle doit aussi, avec ses personnels (médecins, psychologues, infirmier-e-s, assistant-e-s sociaux en nombre suffisant, CPE), s'assurer de la santé physique et psychologique, et du bien-être des élèves et des personnels, développer les lieux d'écoute et mettre en place une réelle éducation à la santé assortie de moyens humains et matériels nécessaires.

Tous les personnels doivent pouvoir bénéficier d'une visite médicale annuelle assurée par la médecine du travail.

L'**enseignement adapté** est gravement remis en cause par une vision binaire et sommaire de la difficulté : difficulté temporaire et strictement scolaire ou situation de handicap.

Sur cette base, petit à petit, le traitement de la difficulté est externalisé. Or, celle-ci doit avant tout être traitée au sein des écoles ou établissements scolaires, en équipes, par des personnels spécialisés, qualifiés et titulaires.

La loi de 2005 sur le **handicap** met en avant une visée noble qui serait de supprimer les discriminations envers les personnes handicapées. De fait, toute école ou établissement est amené à scolariser des élèves handicapés. Dans la mesure où la Loi n'est pas accompagnée de moyens conséquents (création d'UPI, places dans les services de soins et d'accompagnement, postes d'auxiliaires de vie scolaire titulaires...), elle risque d'aller à l'encontre de l'objectif annoncé et de creuser les inégalités entre handicapés et valides.

L'étude critique du **champ médiatique** et les programmes doivent permettre de comprendre notre environnement politique, économique, social et culturel et s'articuler avec la pratique de la démocratie. La CGT Educ'action revendique un enseignement obligatoire de la législation du travail dans toutes les séries.

Il n'y pas de réels choix démocratiques sans moyens affectés à cet effet.

La CGT Educ'action exige : le réengagement financier de l'État et une vraie loi de programmation pour l'école.

L'Etat doit garantir, par des fonds publics, l'**égalité d'accès aux études** sur tout le territoire, en assurant :

- la gratuité réelle et totale de l'école dans son ensemble,
- des bourses et aides spécifiques,
- une allocation d'autonomie pour tous, en fonction du cursus suivi.

Cela implique des financements équitables entre établissements, notamment la taxe d'apprentissage par une collecte nationale et égalitaire au prorata des effectifs et des formations.

Il n'y pas de réels choix démocratiques sans espace démocratique reconnu.

Développer la démocratie exige des écoles et établissements de taille humaine et de proximité, une révision fondamentale de leur fonctionnement, associant à la définition des missions des règles de vie, à la prise de décisions les personnels et leurs représentants (enseignants, de direction, d'inspection, vie scolaire, administration, entretien...), jeunes, parents, acteurs sociaux, organisations syndicales et élus, dans le strict respect des compétences et responsabilités de chacun.

La gestion et l'animation des établissements sont à revoir ainsi que le fonctionnement des conseils et commissions. Le conseil d'établissement doit avoir un rôle décisionnel et non formel, fondant ses décisions sur des débats, et de réflexion en matière pédagogique (rendant caduque l'actuelle dérive hiérarchique qu'est le conseil pédagogique).

Cela exige des lieux et des modalités d'expression reconnus. Cela impose des droits institutionnels renouvelés et reconnus permettant à chacun d'exercer son mandat : formation au statut de délégué élu d'élèves et de parents.

** Toutes les statistiques émanent de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère.*

